

# POLITIQUE SECTORIELLE

---

L'exercice des activités médicales est une activité réglementée.

Les principales mesures entreprises par les pouvoirs publics dans le domaine médical et paramédical peuvent être résumées comme suit :

- La généralisation des bénéfices de la charte des investissements au secteur médical ;
- La rénovation du système juridique relatif au domaine de la santé.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les personnes concernées sur les procédures administratives et les dispositions réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de la santé et aux conditions d'exercice de cette activité.

A cet effet, seront traités, ci-après, les points suivants:

- ✗ Ouverture d'un cabinet médical
- ✗ Médecins spécialistes
- ✗ Remplacement de médecins
- ✗ Ouverture d'une clinique
- ✗ Pharmaciens et herboriste
- ✗ Sages femmes
- ✗ Opticien-lunetier
- ✗ Laboratoire d'analyses médicales
- ✗ Vétérinaire
- ✗ Les procédures de création d'une entreprise ;
- ✗ Les modalités de financement d'une entreprise ;
- ✗ Les avantages accordés au secteur.